



Maison d'Accueil Spécialisée des Pyrénées (MAS)

POPULATION ACCUEILLIE

La MAS des Pyrénées du CHM accueille des personnes adultes en situation de handicap présentant une déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde avec ou sans troubles du comportement associés.

L'orientation choisie consiste en la prise en charge et l'accompagnement de handicaps préférentiellement congénitaux ou de naissance.

La perte d'autonomie et l'apparition d'un handicap consécutif à un accident de la vie (TC, AVC, AVP) n'entrent pas dans les critères d'admissibilité.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

La MAS dispose de 80 places d'internat. Selon les possibilités, une période de stage peut être proposée. L'accueil est organisé en 4 groupes de 20 résidents selon leur profil afin d'optimiser la spécificité de leur accompagnement.

CONDITIONS ET CRITÈRES D'ADMISSION

Une notification de placement en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de la CDAPH est obligatoire. Les demandes d'admission reçues par le cadre du service sont étudiées par la commission d'admissibilité. A l'issue de l'étude du dossier et en fonction de la disponibilité d'une place, une rencontre est organisée avec la personnes, sa famille ou représentant légal pour une présentation de l'établissement ; de ses modalités d'accueil.

L'admission est réalisée à la signature du contrat de séjour.

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) est une structure d'hébergement qui accueille des adultes handicapés ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie courante et/ou d'un suivi médical régulier.

Afin de favoriser le maintien des liens familiaux, la MAS donne la préférence aux résidents qui habitent déjà le département ou la région.

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Pour chaque résident, il est établi un projet de vie individualisé. Il contient un recueil d'observations dans les domaines de l'autonomie quotidienne, de la communication, de la socialisation, de la cognition et des centres d'intérêt du résident. Ce recueil est un travail d'équipe coordonné par le référent du projet et le coordonnateur. Il met en évidence les capacités du résident, ses besoins d'accompagnement en fonction de sa personnalité.

Les objectifs de prise en charge, déterminés à l'issue de l'élaboration du projet, sont présentés en réunion de synthèse en présence du résident, de sa famille ou de son responsable légal, ainsi que de l'équipe pluridisciplinaire et éventuellement des partenaires extérieurs. Les moyens de réaliser ces objectifs passent par une programmation d'activités adaptées.

Afin de faire le suivi du projet, les objectifs sont évalués en réunion d'équipe et en réunion de synthèse. C'est l'assurance qualité des prestations de services adaptés aux besoins du résident et à ses attentes.

EQUIPE À VOTRE DISPOSITION

Deux cadres, des éducateurs spécialisés coordonnateurs, des aides médico-psychologiques, des aides-soignants, un psychologue, des infirmiers diplômés d'Etat, un médecin généraliste, un psychiatre, un ergothérapeute, un kinésithérapeute, un assistant social, des agents de service hospitaliers.

CONTACTS

Accueil / secrétariat 05 67 52 80 50 - Cadres 05 67 52 80 52 ou 05 67 52 80 53

